

REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT SUITE A L'ENQUETE DE SATISFACTION DU SALON HABITAT DÉCO, MÉTIERS D'ART & ANTIQUAIRES 2023

Article 1 – Société organisatrice

La **SAPL DESTINATION NANCY**, dont le siège social est à Nancy, 1 Place de la République, est la porte d'entrée unique pour la promotion touristique, l'accueil et l'organisation d'événements sur le territoire.

DESTINATION NANCY organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat salon les modalités du présent règlement, faisant appel à la sagacité des joueurs.

Article 2 – Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices ainsi qu'aux membres de leur famille (ascendants et descendants).

Article 3 – Conditions de participation

Ce jeu concours se déroule du jeudi 2 mars 2023 à 10h00 au vendredi 17 mars 2023 à 10h00.

Pour jouer, il est nécessaire de :

Répondre à l'enquête de satisfaction sur le Salon Habitat Déco, Métiers d'Art & Antiquaires, en complétant le bulletin disponible en ligne via le site internet www.salonhabitatdeco-nancy.com et les réseaux sociaux du salon ainsi qu'en flashant le QR code affiché sur place pendant l'événement avant le 17 mars 2023 à 10h00.

Il est autorisé, un bulletin par foyer sur toute la durée de l'opération.

Article 4 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort aura lieu vendredi 17 mars à 11h00 au Parc Expo de Nancy. Un(e) gagnant(e) sera désigné(e) parmi ceux ayant participé à l'enquête.

Lot : Un repas pour deux personnes au restaurant Les Pissenlits d'une valeur de 100 euros offert par les Maisons Mengin.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le contenu de la dotation à gagner suivant les disponibilités.

La personne tirée au sort sera prévenue par mail.

Si un participant ne se manifeste pas avant le 31 mars 2023 à 12h00 au plus tard, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Article 5 – Publication des résultats

La société organisatrice du jeu concours se réserve le droit de publier et diffuser les renseignements d'identité ou les photographies de tout ou partie du gagnant, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que le prix attribué.

Article 6 - Responsabilités / Cas de force majeure / Réserve de prolongation / Annexes :

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue dans l'hypothèse où si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, reporté ou annulé.

Les sociétés organisatrices se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger ou d'écourter la période de participation.

DESTINATION NANCY ne pourra pas être non plus tenu responsable en cas de non réception du formulaire par voie électronique.

Article 7 – Acceptation du règlement / dépôt :

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

Ce règlement est accessible en ligne sur le site internet du Salon Habitat Déco, Métiers d'Art & Antiquaires.

Article 8 – Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité :

- Prendre en compte votre participation au jeu,
- Identifier les gagnants et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots,
- Gérer la prospection et la communication commerciale dans le cadre du Salon Habitat Déco,
- Diffuser la liste des gagnants.

En tant qu'utilisateur, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés le cas échéant après votre décès. Ces droits s'exercent auprès de DESTINATION NANCY par courrier électronique (info@destination-nancy.com) ou par courrier postal (DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, 54000 NANCY).

Concernant les données détenues par Facebook, nous ne sommes pas responsables de l'utilisation qu'ils en feront.